

Membre adhérent et fondateur de l'intersyndicale « Avenir Hospitalier ». Avenir Hospitalier est membre adhérent et fondateur de l'organisation syndicale « Action Praticiens Hôpital », APH

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, FEMS

Membre adhérent du Conseil National Professionnel d'Anesthésie-Réanimation -Médecine Péri-opératoire, ARMPO

**Docteur Anne Geffroy-Wernet**  
Présidente

**Docteur Matthieu Débarre**  
Vice-Président

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU 7 SEPTEMBRE 2024

### NOMINATION DU NOUVEAU PREMIER MINISTRE : ET MAINTENANT, UN MINISTRE DE LA SANTE ?

Le SNPHARE prend acte de la nomination de M. Michel BARNIER en tant que Premier Ministre. Nous attendons dorénavant **la composition du nouveau gouvernement** et notamment la nomination du prochain ministre en charge de la Santé, **que nous espérons rapide**. Après 2 mois d'incertitude gouvernementale, quatre mois d'immobilisme contraint par les périodes de réserve électorale puis par un gouvernement démissionnaire, au vu de la situation critique de notre système de santé et de l'hôpital public en particulier, **celui ou celle qui sera notre 8<sup>ème</sup> ministre en 7 ans devra être un ministre de plein exercice ayant les moyens d'agir dans la durée**.

**L'été qui vient de s'écouler a montré la très grande fragilité dans laquelle se trouve l'hôpital public** : nombreux services d'urgence d'accès régulés (pour ne pas dire fermés), pénurie médicale, asphyxie financière des établissements... Fragilité niée par le Ministre démissionnaire, mais bien réelle aux yeux des professionnels de santé et de nos concitoyens.

**Le SNPHARE aspire à une stabilité des axes de travail** permettant de sauvegarder et restaurer un service public hospitalier de qualité. **Cette stabilité nécessite une vision et un temps long rendant indispensable une Loi de Programmation de la Santé... ainsi qu'un ONDAM enfin revalorisé et enfin garanti chaque année à sa juste hauteur**.

**Le SNPHARE demande que l'intégralité des chantiers en cours soit poursuivie, et ce, dans un calendrier resserré, pour des solutions réalistes, concrètes et efficaces :**

- Le **chantier de la correction de l'injustice liée aux quatre ans d'ancienneté** spoliés aux PH nommés avant le 1er octobre 2020, ouvert sous la « mandature Braun » et jamais repris officiellement depuis. Pourtant, une solution existe ! Ce dossier, c'est le dossier de la reconnaissance des praticiens hospitaliers titulaires, armature de l'hôpital public. Ne pas reconnaître leur investissement passé ne peut qu'inspirer méfiance de la part des jeunes... et donc non-recrutements des jeunes, départs des plus anciens.

**Docteur Anne Geffroy-Wernet**  
Présidente

**Docteur Matthieu Débarre**  
Vice-Président

- Le **chantier de la permanence des soins**, porté par le SNPHARE depuis plus de vingt ans et emporté par notre intersyndicale Avenir Hospitalier puis Action Praticiens Hôpital : revalorisation des astreintes, remise à plat de l'organisation de la PDS... Nous avons eu tellement de mal à le faire ouvrir, mais nous avons réussi... **A ce titre, nous rappelons l'engagement de la Nation, via la Loi de Financement de la Sécurité Sociale, à revaloriser les astreintes médicales à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Cette « affaire courante » est à traiter de toute urgence.**

- Le **chantier du juste décompte du temps de travail**, sur lequel nous subissons un silence assourdissant depuis trop longtemps.

- Le **chantier de la juste reconnaissance de la pénibilité, notamment celle liée à la permanence des soins**, en particulier en fin de carrière et au moment du départ en retraite des praticiens hospitaliers.

**Le nouveau Premier Ministre a rappelé, lors de la passation de pouvoir, son attachement aux services publics, aux syndicats et à l'écoute des « gens d'en bas ».** Le SNPHARE est un des plus importants syndicats représentant les « praticiens hospitaliers - médecins anesthésistes-réanimateurs et des autres spécialités, pharmaciens, odontologistes » d'en bas, présents jour et nuit sur le terrain. Le SNPHARE est impatient de reprendre le travail avec les tutelles pour améliorer la reconnaissance et les conditions de travail des praticiens hospitaliers : **le choc d'attractivité doit absolument être pour maintenant.**

Contact :

Dr Matthieu Débarre 07 67 96 13 79 - [matthieu.debarre@snphare.fr](mailto:matthieu.debarre@snphare.fr)

Dr Anne Geffroy-Wernet 06 63 83 46 70 - [anne.wernet@snphare.fr](mailto:anne.wernet@snphare.fr)